



POLE FORMATION

Janvier 2016

1000 SERVICES CIVIQUES



LE DISPOSITIF FINANCIER DU SERVICE CIVIQUE

VOLONTAIRE



ORGANISME DE FORMATION



FORMATION PREMIERS SECOURS (PSC1)

50 € /volontaire

INDEMNITÉ DE VOLONTARIAT

467,34 € /mois/volontaire

INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(sur critères sociaux)

106,38 € /mois/volontaire

STRUCTURE D'ACCUEIL



INDEMNITÉ DE SUBSISTANCE
en espèce ou en nature (tickets restaurants,...)

106,31 € /mois/volontaire

FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

100 € /volontaire

(tous types de structure d'accueil)

TUTORAT

100 € /mois/volontaire

(structures à but non lucratif uniquement)

PLAN FFBB

Objectifs
1000 services civiques

ACCOMPAGNER

AGRÉMENT COLLECTIF

Faciliter les démarches des clubs, comités et ligues
Définir des missions types
Promouvoir les dispositifs fédéraux territoriaux

Permettre aux LR de piloter les SC de leur territoire par une délégation de gestion.

CAPITALISER

FORMATION

Le service civique : un levier vers l'emploi

Les LR peuvent assurer la formation à la journée citoyenne -> reversement par FFBB de 100€/stagiaire accueilli

Préparation à l'emploi -> inciter les jeunes en SC à participer à des formations des comités, ligues ou FFBB
Reversement de 200€/OF/SC

ACCOMPAGNER

PAR UN AGRÉMENT COLLECTIF

Etat des lieux:

A ce jour, près de 200 structures - majoritairement des clubs - sont agréés pour une ou plusieurs missions de service civique. Néanmoins, la procédure administrative peut être un frein pour les structures.

Par ailleurs, les objectifs quantitatifs annoncés (50% d'une classe d'âge à partir de 2018) fait un dispositif porteur sur les 2 prochaines années.

Objectif :

Faciliter les procédures pour les clubs, comités et ligues en faisant porter par la FFBB un agrément collectif pour l'ensemble de ces structures.

Il convient également de faciliter les nouveaux recrutements dans les structures déjà agréées pour atteindre les 1000 services civiques dans le basketball.

Le dispositif portant principalement sur les clubs, il est envisageable de positionner les Ligues Régionales comme participant à l'agrément collectif (établissement secondaire).

CAPITALISER

EN ENGAGEANT LES JEUNES DANS DES FORMATIONS

Analyse:

Le service civique ne constitue pas un emploi; pour autant, il est possible de l'utiliser comme une voie à la professionnalisation vers des emplois à mi-temps ou plein-temps.

Dans cet objectif, la FFBB propose de mettre en place un plan de formation supplémentaire aux formations obligatoires prévues au dispositif (PSC1 et journée citoyenne).

Ces formations peuvent permettre de :

- déboucher sur des formations fédérales organisées par les comités, les ligues et la FFBB,
- De mobiliser des supports d'aide à l'emploi (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, emplois aidés par l'Etat).

L'offre de formation à finalité professionnelle (CQP, BP) étant désormais largement régionalisée, une continuité est possible par une offre locale.

Objectifs :

Capitaliser sur les ressources humaines en proposant aux SC un plan de formation complémentaire

La FFBB apportera une aide de 200€ par SC engagés dans une formation. La FFBB rétrocèdera à chaque LR 100€/SC pour l'organisation de la journée citoyenne.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com